

Crèches FAEF communales subventionnées:

Crèche Arc-en-Ciel (Quartier Cormanon)

Adresse : Péroles d'En-Haut 6, 1752 Villars-sur-Glâne
Téléphone : 078 215 01 83
Capacité : 22 places subventionnées par jour
Horaires : 6h30 – 18h30

Crèche Les Dauphins (Quartier Villars-Vert)

Adresse : Route de Villars-Vert 50, 1752 Villars-sur-Glâne
Téléphone : 078 250 44 02
Capacité : 44 places subventionnées par jour
Horaires : 6h30 – 18h30

Crèche Les Cerisiers (Quartier Dailles)

Adresse : Rue des Cerisiers 2, 1752 Villars-sur-Glâne
Téléphone : 077 425 38 06
Capacité : 37 places subventionnées par jour
Horaires : 6h30 – 18h30

Crèches privées subventionnées:

Crèche KidsCare (privée)

Adresse : Route du Centre 4-8, 1752 Villars-sur-Glâne
Téléphone : 026 401 26 36
Site web : <https://www.kidscare.ch/>
Places disponibles : 32 places subventionnées
Horaires : 6h30 – 18h30

Crèche Le Bosquet (privée)

Adresse : Route du Château d'Affry 17, 1762 Givisiez
Téléphone : 026 460 10 61
Email : creche@le-bosquet.ch
Site web : www.le-bosquet.ch
Places disponibles : 7 places subventionnées
Horaires : 6h30 – 18h30

Crèche Pop e Poppa (privée)

Adresse : Av. Jean-Paul II 5, 1700 Fribourg
Téléphone : 026 552 05 00
Email : fribourg@popepoppa.ch
Site web : www.popepoppa.ch
Places disponibles : uniquement pour le personnel de l'HFR et horaire irrégulier
Horaires : 6h30 – 19h00



Nos crèches, c'est...

Un environnement où chaque enfant s'épanouit à son rythme

Un cadre sécurisant, bienveillant et stimulant

Des espaces de jeux, de découverte et de créativité

Un soutien actif à la parentalité et au lien famille-crèche

Merci pour votre confiance

Contact

FAEF

Rte de Villars-Vert 2, 1752 Villars-sur-Glâne

secretariat@faef-vsg.ch

☎ 026 552 53 00

🌐 www.faef-vsg.ch



Bienvenue à la FAEF

La FAEF, fondation à but non lucratif mandatée par la commune de Villars-sur-Glâne, propose des solutions d'accueil adaptées aux enfants de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école primaire.

Elle gère trois crèches communales subventionnées et soutient, sous certaines conditions, trois crèches privées.



Cette brochure vous guide dans les démarches d'inscription et vous informe sur les conditions d'obtention des subventions communales.



pop e poppa
kita · crèche

🌐 www.faef-vsg.ch

☎ 026 552 53 00



Important – Subventions communales

Si vous habitez à Villars-sur-Glâne et souhaitez bénéficier des subventions communales, vous devez impérativement effectuer la pré-inscription auprès de la FAEF, sur le site www.fae-f-vsg.ch

Si une place est disponible dans l'une des crèches communales gérées par la FAEF, elle vous sera proposée en priorité.

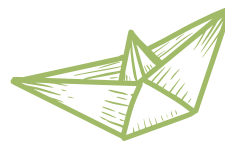
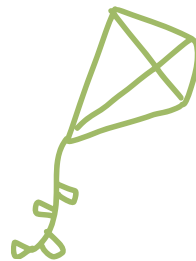
Refuser cette place signifie renoncer au droit aux subventions pour une place en crèche privée.



Conditions de subventions

Domicile à Villars-sur-Glâne requis
Montant basé sur les tarifs FAEF
Cas spécial ou changement de contrat → demande écrite à la FAEF

Cas particuliers :
- Sans activité / Chômage : max. 1 jour (ou 2 demi-journées) subventionné



Procédure d'inscription

Etape 1 Préinscription

- Complétez le formulaire de pré-inscription en ligne sur : www.fae-f-vsg.ch
- Réglez la taxe de CHF 50.– via Raiffeisen IBAN CH56 8080 8002 0842 0977 2
- Envoyez la preuve de paiement à : secretariat@faef-vsg.ch

Etape 2 Analyse de votre demande

- La FAEF accuse réception de votre pré-inscription et la transmet à la direction des crèches.
- Les disponibilités sont vérifiées dans les crèches communales en priorité.

Etape 3 Réponse de la FAEF

- Si une place est disponible dans une crèche communale, elle vous est proposée.
- Si aucune place n'est disponible : vous êtes inscrite sur la liste d'attente et/ou redirigée vers une crèche privée subventionnée (KidsCare ou Le Bosquet).

Etape 4 Pour les crèches subventionnées privées

- Si une place est disponible, la crèche privée vous en informe et communique sa procédure interne (copie à secretariat@faef-vsg.ch et creches-direction@faef-vsg.ch)
- La crèche transmet aux parents le formulaire de demande de subvention et son annexe "Attestation employeur"
- Les parents transmettent à secretariat@faef-vsg.ch :
 - la demande de subvention et l'attestation employeur remplis
- La crèche soumet par mail à la FAEF :
 - Le contrat d'accueil

Etape 5 Validation de la subvention

- La FAEF examine le dossier et informe la crèche subventionnée de :
 - L'attribution de la place et le montant de la subvention accordée via le formulaire "Demande de subvention"